



Le 31 octobre 2005,

A l'intention de l'Honorable Juge Trudel ;
De Me Catherine Vincent ;
De Me Hugo Breton ;
De Mme Nancy Bourassa.

Vous trouverez ci-joint le rapport du Cercle qui a réuni les gens touchés par l'événement du 4 septembre 2004. Ce rapport fait d'abord état de la réunion des gens et ensuite des recommandations sur la sentence de Ken Jacques Petiquay qui en ont découlées. Ces recommandations semblent bien représentées, non seulement la volonté de la communauté, mais celles de plusieurs personnes directement affectées par l'événement. Ces recommandations vous seront présentées par M. Alfred Birothé, lors des auditions du 3 novembre 2005. Je tenais par contre à vous faire parvenir ce rapport avant les auditions pour la sentence, afin que vous puissiez avoir le temps d'en prendre connaissance.

Je profite de cet envoi pour corriger une information concernant la nature de mon implication dans ce Cercle, car un malentendu semble s'être glissé dans nos communications. Mes services n'ont pas été retenus par la communauté de Wemotaci, ni par l'accusé. Mon soutien a été offert au Conseil de Sages de Wemotaci, et ce, sans frais pour ses derniers. En aucun temps, je n'ai travaillé à la réalisation de ce Cercle pour les bénéficiaires de l'accusé. Il a été clairement expliqué à toutes les personnes que j'ai rencontrées et qui ont participé au Cercle, que j'étais présente lors de ces rencontres et pendant le Cercle de façon égale pour tous. Mon objectif était avant tout de contribuer au rétablissement de l'équilibre rompu, en utilisant une approche que je considère comme ayant une grande richesse. En utilisant cette approche, un facilitateur doit maintenir son impartialité, et c'est ce que je me suis assurée de faire tout au long de la démarche.

Espérant que ce rapport saura satisfaire vos attentes,

Mes sincères salutations,

Lyne St-Louis